Compte rendu de séance Séance du 16 janvier 2020

SOMMAIRE

SUBVENTIONS D'EQUILIBRE - 001

CONTROLE DE LA CONCEPTION ET DE LA REALISATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS NEUFS OU REHABILITES - Tarifs à compter du 1er janvier 2020 - 002

TABLEAU DES EFFECTIFS 2020 - 003

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMENENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE - 004

ACQUISITION DE TERRAIN RUE JEAN MERMOZ - 005

SUBVENTIONS D'EQUILIBRE

réf: 001

Au vu des résultats des budgets Foyer-logement, CCAS, ZAC, Transports scolaires et Assainissement, Location immeuble, il s'avère que la subvention d'équilibre doit être ramenée aux montants indiqués dans le tableau cidessous :

Budgets	Prévu au Budget Primitif	Besoin en subventions d'équilibre
Foyer-logement	0	0
CCAS	21 464.00	23 310.16
Transports scolaires	44 700.00	22 835.51
Assainissement	27 873.18	15 697.46
Location immeuble	13 717.89	10 840.97
ZAC	20 848.00	0 €
		compte tenu de la clôture du budget annexe ZAC par délibération n° 2 du 14 janvier 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser les subventions d'équilibre modifiées aux différents budgets.

CONTROLE DE LA CONCEPTION ET DE LA REALISATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS NEUFS OU REHABILITES - Tarifs à compter du 1er janvier 2020

réf: 002

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 septembre 2019 fixant le montant de la redevance perçue auprès de l'abonné au service d'assainissement non collectif dans le cadre du contrôle des installations, neuves ou réhabilitées, effectué par le Conseil départemental agissant par convention pour la commune.

Les montants facturés à la commune par le Conseil départemental ont augmenté pour 2020.

Visite de conception

95 € HT 104,50 € TTC

Visite de réalisation

95 € HT 104,50 € TTC

Taux de la T.V.A:

10 %

Le financement de ce service devant être assuré par l'usager, le maire propose d'appliquer ces montants aux redevances perçues par la commune auprès de l'usager:

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à compter du 1er janvier 2020 :

- à 95 € HT, soit 104,50 € TTC la visite de conception des assainissements non collectifs neufs ou réhabilités
- à 95 € HT, soit 104,50 € TTC la visite de réalisation des assainissements non collectifs neufs ou réhabilités.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2020

réf: 003

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création et la suppression de différents postes suite à l'avance de grade des agents.

Création de postes au 1er mars 2020

Nombre	Nature de l'emploi - Emploi permanent
2	adjoint technique principal de 2ème classe Temps complet

Suppression de postes au 1er mars 2020

Nombre	Nature de l'emploi - Emploi permanent
2	adjoint technique Temps complet

Création de poste au 1er juin 2020

Nombre Nature de l'emploi - Emploi permanen	
1	Adjoint d'animation principal de 1ère classe Temps complet

Suppression de poste au 1er juin 2020

Nombre	Nature de l'emploi - Emploi permanent
1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe Temps complet

Création de poste au 1er novembre 2020

Nombre	Nature de l'emploi - Emploi permanent
1	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Temps complet

Suppression de poste au 1er novembre 2020

Nombre	Nature de l'emploi - Emploi permanent
1	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Temps complet

Création de poste au 1er novembre 2020

Nombre	Nature de l'emploi - Emploi permanent
1	adjoint administratif principal de 1ère classe Temps complet

Suppression de poste au 1er novembre 2020

Nombre	Nature de l'emploi - Emploi permanent
1	adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Temps complet

Création de poste au 1er novembre 2020

	por an analysis of the state of
Nombre	Nature de l'emploi - Emploi permanent
1	Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe
'	Temps Non complet 28/35ème

Suppression de poste au 1er novembre 2020

Nombre	Nature de l'emploi - Emploi permanent
4	Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe
'	Temps Non complet 28/35ème

Par ailleurs, un adjoint d'animation a bénéficié d'une mutation au 1^{er} janvier 2020. Le maire propose :

Suppression de poste au 1er janvier 2020

Nombre	Nature de l'emploi - Emploi permanent
1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à Temps complet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel ci-dessus, sous réserve de l'avis du CT sur la suppression des postes correspondants aux anciens grades.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMENENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

réf: 004

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 -1° et 3-2°

Considérant la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles formulée par un agent titulaire, et la nécessité de recruter, sur un emploi non permanent, un agent contractuel pour faire face à cet accroissement d'activité

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité sur la base :

- de l'article 3-1° pour accroissement temporaire d'activité
- de l'article 3 2° al pour accroissement saisonnier d'activité.

L'emploi non permanent à temps non complet ainsi créé (28/35^{ème}), fait référence au 1^{er} grade de Rédacteur Territorial.

L'agent recruté aura pour mission d'assurer le fonctionnement du foyer-logement. Sa rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du 1^{er} grade de Rédacteur Territorial, selon les indices en vigueur. Les crédits correspondants nécessaires à la rémunération sont inscrits au budget.

ACQUISITION DE TERRAIN RUE JEAN MERMOZ

réf : 005

Un terrain d'une superficie totale de 1ha 02a 98ca est à vendre rue Jean Mermoz. Le maire a été contacté par le notaire afin de savoir si la commune souhaitait se porter acquéreur et, si oui, à quel prix. Le terrain est facilement accessible depuis la rue et se situe en zone Urbaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de proposer un prix de 6€/ m2 pour l'acquisition de ces parcelles cadastrées :

BC253	348 rue Jean Mermoz	00ha 03a 98ca
BC255	Saint Marc	00ha 39a 49ca
BC256	Saint Marc	00ha 29a 05ca
BC258	Saint Marc	00ha 04a 60ca
BC259	Saint Marc	00ha 07a 50ca
BC260	Saint Marc	00ha 11a 01ca
BC261	Saint Marc	00ha 07a 35ca
		01ha 02a 98ca

- et charge le maire d'en informer le notaire.

Complément de compte-rendu:

 ✓ <u>Communication des agents communaux aux élus</u>.
L'ensemble du personnel communal remercie le conseil municipal pour la participation financière communale à la garantie maintien de salaire.

 ✓ <u>Travaux de réhabilitation et isolation du tennis</u>.
Les plis ont été ouverts le 08 janvier. Aucun lot n'est infructueux : Tous les lots ont obtenu au moins une offre. Le maître d'œuvre analyse actuellement les propositions reçues.

> En mairie, le 17/01/2020 Le Maire Claude THÉRÈZE

